

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 02 juillet 2020

Membres en exercice : 34	Date de la convocation: 25/06/2020
Présents : 17	<i>L'an deux mille vingt et le deux juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la</i>
Dont Présents non votants : 0	<i>présidence de Monsieur Jean ARCAS</i>
Représentés : 1	Présents : Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Gérard BARO, Roland BASCOUL, Jean-Pierre
Votants : 18	BERRAUD, Bernard BOSC, Francis BOUTES, Marie-Aline EDO, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Martine
Pour : 18	GIL, Jean-Christophe PETIT, Marie-Pierre PONS, Yves ROBIN, Luc SALLES, Bernard VIDAL, Philippe
Contre : 0	VIDAL
Abstentions : 0	Représentés : Kléber MESQUIDA par Marie-Pierre PONS
	Présents non votants :
	Excusés : Josian CABROL, Yvan CASSILI, Guillaume DALERY, Elisabeth DAUZAT, Norbert ETIENNE,
	Jean-Luc FALIP, Julie GARCIN-SAUUDO, Vincent GAUDY, Audrey IMBERT, Christophe MORGO, Martine
	OLMOS, Marie PASSIEUX, Pierre POLARD, Sylvie QUEROL, Catherine REBOUL, Hedwige SOLA
	Absents :

Objet: Décision Modificative n° 2

Afin d'ajuster les comptes, il convient d'approuver la décision modificative suivante :

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
13918	Autres subventions d'équipements	520.00	
20422	Privé : Bâtiments, installations	76 829.91	
001	Solde d'exécution section° d'investissement		77 349.91
TOTAL :		77 349.91	77 349.91

Le Président propose à l'Assemblée de voter les transferts de crédits indiqués ci-dessus et de l'autoriser à signer tous documents relevant de cette décision.

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le comité syndical approuve le transfert de crédits indiqués ci-dessus et autorise le Président à signer tout document relevant de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Cessenon-sur-Orb le 02 juillet 2020

Le Président,
Jean ARCAS

